

SAMEDI  
18  
SEPTEMBRE  
1943  
15<sup>e</sup> ANNÉE  
N° 69

# Journal du Lot

80 c. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les Mercredis & les Samedis — Dir. : A. COUËSLANT (1868-1942)

## ABONNEMENTS

Le prix des abonnements est fixé comme suit :

	6 mois	1 an
Département et limitrophes	40 fr.	78 fr.
Autres départements	45 fr.	84 fr.

## D'UN ARMISTICE A L'AUTRE...

Saisissant l'occasion offerte par les événements qui viennent de changer la politique italienne et, pour ainsi dire, de lui faire adorer aujourd'hui ce qu'elle brûlait hier, on peut, on doit même évoquer dans quelles conditions s'est obtenu en France l'armistice 1940.

Ce fut, comme le proclama le Maréchal Pétain, un armistice dans l'honneur, et nous continuâmes à nous honorer en en respectant scrupuleusement toutes les clauses.

Les termes de cette convention stipulèrent, notamment, qu'aucune des forces militaires françaises ne serait mise à la disposition de l'Allemagne, et nous avons fermement tenu parole. Les armées et les flottes alliées ont pu, par la suite, se livrer à plusieurs agressions contre nous : nous n'avons pas failli à l'engagement pris.

En juin 1940, la France, ayant son territoire largement occupé par l'envahisseur, continua la lutte, quoi-

qu'elle fût privée de la plus grande partie de son matériel et qu'elle fût absolument privée de toute aide aérienne. Complètement livrés à nous-mêmes, nous ne renoncâmes à la lutte que lorsque « le dernier quart d'heure » eut sonné pour nous.

Nous nous abstenons d'établir aucune comparaison entre notre attitude d'alors et celle de telle puissance qui fut successivement, et dans un laps de temps assez court, notre alliée et notre ennemie. Nous dédaignerons ici de rappeler comment et à quel moment ce dernier changement se produisit et que certaines armes n'osèrent se tourner contre la France que lorsque celle-ci apparut déjà gravement blessée...

Mais nous avons le droit de rappeler que la politique française, depuis le commencement de la guerre actuelle et pendant tout le cours des événements qui suivirent, n'a jamais manqué de dignité, de loyauté, ni de courage.

## MUSSOLINI APRES SA LIBERATION

La radio allemande donne les détails suivants sur les circonstances qui ont entouré la libération de Mussolini :

De nombreuses difficultés s'opposaient à la tentative de libération du Duce, que projetait une formation spéciale de parachutistes, de membres du service de sûreté et de S.S. Le gouvernement Badoglio s'efforçait de tenir rigoureusement secret le lieu où était interné le Duce. Pour plus de précautions, cet endroit changeait fréquemment. Ces derniers temps, les changements avaient lieu tous les deux ou trois jours. Le Duce connut successivement la détention des casernes, des prisons et à bord de navires. Les effectifs chargés d'assurer sa surveillance étaient toujours très importants et faisaient l'objet de relèves fréquentes.

Il fut enfin possible d'obtenir des renseignements précis sur l'endroit où se trouvait l'ancien chef du gouvernement italien. On l'avait transporté au centre d'un massif montagneux, difficilement accessible, où il avait été placé dans des conditions particulièrement humiliantes, sous la garde d'un fort détachement de carabiniers, qui avaient ordre de l'assassiner au cas où on tenterait de le délivrer.

On précise que le Duce n'a pas été blessé au cours de sa libération. Immédiatement après il a conversé avec le chancelier Hitler. Sa famille qui a été délivrée par un détachement de la garde personnelle du Führer, est maintenant auprès de lui. — O.F.I. Havas.

## Mussolini formera un gouvernement fasciste

M. Mussolini formera un gouvernement composé des fascistes les plus capables et les plus énergiques. On pense qu'il mettra sur pied une armée fasciste bien armée, qui ne comprendra que des éléments sûrs, désireux de se battre.

## Les répercussions de la libération du Duce

Le docteur Schmidt fait à la Wilhelmstrasse, devant les correspondants étrangers accrédités à Berlin, des déclarations sur l'événement extraordinaire que constitue la libération du Duce.

La délivrance du Duce, a déclaré notamment le docteur Schmidt, constitue une action d'une importance politique considérable. L'annonce de la délivrance de M. Mussolini a eu comme conséquence immédiate la renaissance du mouvement fasciste. Les emblèmes fascistes ont été partout remis en place et de grandes démonstrations ont eu lieu.

Dans les territoires occupés par les Anglo-Américains, les fascistes et les autres patriotes italiens voient renforcée la confiance qu'ils ont en leur chef. — O.F.I. Havas.

## Le pré-tirage de la 24<sup>e</sup> tranche de la loterie nationale

Voici les résultats du pré-tirage de la vingt-quatrième tranche de la Loterie nationale :

Tous les numéros se terminant par 336, de la série A, gagnent 400 francs ; les numéros 517.148 de la série B gagnent 40.000 francs.

Prochain tirage, le 24 septembre. Paiement des primes, 15, rue Feydeau.

## Contre les terroristes

Les verdicts rendus récemment par le Tribunal spécial de Limoges font apparaître la ferme résolution des pouvoirs publics de réprimer vigoureusement le terrorisme. C'est ainsi que cette section spéciale vient de condamner à 5 ans de travaux forcés cinq jeunes gens de la Corrèze, complices de terroristes, qui avaient été arrêtés au moment où, sur ordre de leur chef, ils cittaient leur groupe pour se rendre dans le Lot.

## Les attentats terroristes en Haute-Garonne

Des attentats commis récemment dans certaines régions contre les récoltes et les installations agricoles n'ont pas manqué d'émeouvoir les milieux ruraux de la Haute-Garonne. Jusqu'à ce jour, a déclaré un représentant de l'Office français d'information, M. Monna, syndic régional de la Corporation paysanne, l'activité de ces criminels incendiaires a épargné les campagnes de notre département : il n'y a eu ni attentat, ni menaces.

Mais, qu'on sache bien comme ceux du Nord et du Centre, les paysans de chez nous ne comprendraient pas et n'accepteraient pas la destruction systématique du fruit de leur travail. Si par malheur il venait à être victimes de tels agissements, je puis vous assurer que leur réaction serait prompte et violente.

C'est ainsi que M. Cheneaux de Leyritz, préfet régional, a été amené à organiser dans les départements soumis à son administration un service de surveillance qui sera assuré par des gardes-récoltes.

## En peu de mots...

● Un cheminot d'Anzin, Richard Piette, 39 ans, qui avait volé des milliers de cartes d'alimentation, a été condamné à 4 ans de prison.

● La police niçoise a mis fin à une importante affaire de trafic de cuirs verts, qui a amené la saisie de 30 tonnes de cette matière. Des chiffonniers du Cantal et de la Haute-Loire sont inculpés ainsi que des commerçants et industriels de Grenoble.

● Un cyclone s'est abattu sur la région de Châteaufort, faisant s'écrouler granges et hangars. Des arbres et des poteaux télégraphiques ont été abattus. Les dégâts sont considérables.

● Une réception officielle a eu lieu à la mairie de Dunkerque, en l'honneur d'une centenaire, Mme Vve Dercksen, née le 9 septembre 1843.

● Le comédien Raimu a signé son engagement à la Comédie Française. Il entre dans l'illustre maison comme pensionnaire pour une durée de deux ans. Il débute dans « Le Bourgeois gentilhomme ».

● Le nombre des victimes du bombardement de la capitale belge de la semaine dernière s'élève maintenant à 290. 270 cadavres ont été identifiés.

● Les milieux de la Wilhelmstrasse ont déclaré que la situation au Danemark a tendance à redevenir calme. Les quelques troubles sans importance qui se produisent encore en différents endroits sont dus à des agents britanniques.

● Dans un petit village de Corée, une Japonaise a mis au monde des quintuplés. La mère et les enfants se portent bien.

● Le bruit court dans les milieux républicains des U.S.A. que le général Eisenhower poserait sa candidature aux élections présidentielles de 1943. Un sénateur a officiellement proposé que le général soit désigné comme candidat du parti républicain.

● Les époux Lachet, cultivateurs à La Roche-Chalais, qui frappaient odieusement leurs enfants ont été arrêtés et écroués. Une de leurs fillettes avait reçu un coup d'aiguillon dans le côté, tandis que sa sœur avait eu un tendon de la jambe gauche sectionné d'un coup de serpe.

● Les vendanges ont commencé officiellement le 13 septembre en Champagne. Elles sont favorisées par un temps excellent. La quantité est satisfaisante et la qualité est supérieure.

## L'AVIATION ANGLO-AMERICAINE bombarde à nouveau PARIS ET SA BANLIEUE

L'aviation anglo-américaine a, mercredi soir, à 19 h. 20, bombardé une nouvelle fois Paris et sa banlieue.

La préfecture de police annonce, jeudi après-midi, que le chiffre actuel des victimes du bombardement anglo-américain de mercredi soir s'établit comme suit pour le département de la Seine : 238 morts et 442 blessés.

Il est malheureusement certain que ces chiffres augmentent dans la journée, au fur et à mesure du déblaiement des décombres.

Le bilan complet de ce désastre est impossible à établir actuellement, les points de chute étant fort nombreux et s'étendant sur un vaste périmètre, qui englobe les 6<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements.

Cependant, dans le 14<sup>e</sup>, le 15<sup>e</sup> et le 16<sup>e</sup>, les dégâts semblent moins importants que dans le 16<sup>e</sup> et dans Boulogne.

Le concours tragique des circonstances qui a multiplié les ruines en des lieux déjà douloureusement atteints dernièrement dans Paris, a permis, par contre, à certains secours d'être dispensés immédiatement.

## Chartres et Montluçon sont également bombardés

Chartres a été bombardé jeudi, à 20 h. 15, par un groupe d'avions anglo-américains. Un quartier a été arrosé de bombes.

On compte 4 morts et 10 blessés, dont 5 graves. Une trentaine de maisons sont détruites ou endommagées.

Pour la première fois depuis que la France a cessé le combat, l'agglomération montluçonnaise a été jeudi l'objectif d'une agression de la part des forces aériennes anglo-américaines.

Vers minuit, les premiers éclatements des bombes lâchées par chapeteaux, arrachaient brutalement à leur sommeil les habitants de la grande cité bourbonnaise.

Bien qu'éclairés par une belle lune, les appareils meurtriers n'en laissèrent pas moins tomber leurs bombes sur des quartiers d'habitation et particulièrement sur une cité ouvrière, détruisant des immeubles, allumant des incendies, çà et là, semant la mort un peu partout.

Tout un groupe de maisons, de ces petites maisons à un étage, propre aux cités ouvrières, a été pour ainsi dire entièrement rasé. Une épaisse fumée s'élève des décombres. A l'amorcelement de matériaux de toutes sortes succèdent d'énormes entonnoirs creusés par les bombes.

A l'heure où nous mettons sous presse, on compte 29 morts et 70 blessés graves hospitalisés. Mais tout porte à croire que d'autres victimes se trouvent encore sous les décombres.

## Sur le front de l'Est

Le haut commandement des forces armées allemandes communique :

Des deux côtés du Kouban et dans le secteur sud du front de l'Est, de nombreuses attaques ennemies ont été repoussées. L'adversaire a perdu plusieurs milliers d'hommes lors de l'annihilation de détachements qui avaient été coupés du gros de l'armée et se trouvaient sur nos arrières. Nous avons fait 600 prisonniers, 110 chars et 84 pièces d'artillerie sont tombés entre nos mains.

Dans le secteur central, l'ennemi est, comme prévu, passé à l'attaque avec un fort appui de chars et d'aviation, dans la région à l'ouest de Yelina. Son assaut a été repoussé ou enrayé après des combats acharnés qui lui ont coûté de lourdes pertes. La bataille se poursuit intense.

Au sud de Biel également, ainsi qu'au sud du lac Ladoga, l'ennemi, après une violente préparation d'artillerie, a attaqué sans succès.

Au cours des deux derniers jours, les Soviétiques ont perdu 201 avions.

## Recours pour pension supprimée ou réduite

La révision des pensions abusives, régie par la loi du 29 décembre 1942, fait l'objet d'un décret d'application qui, après avoir fixé l'organisation de la Commission supérieure de révision devant laquelle un recours est ouvert au pensionné dont la pension est supprimée ou réduite, précise la forme et les conditions du recours.

Les requêtes, formées sur papier libre, doivent être adressées au secrétariat de la Commission supérieure de révision des pensions (secrétariat général des Anciens combattants). Elles peuvent être présentées soit par l'intéressé lui-même, soit par son mandataire muni, à cet effet, d'une procuration spéciale, établie sur papier libre, datée et signée par le mandant et qui est jointe à la requête. Si l'intéressé est interné, la requête est formée valablement par son représentant légal s'il est interdit

## CHRONIQUE DU LOT

### L'ACTUALITÉ ET LE ROMAN RÉGIONALISTE

Pas mal de nos lecteurs, sympathisant avec notre modeste production littéraire régionaliste, nous demandent assez fréquemment : Qu'avez-vous en préparation, en ce moment ? — Autant dire, rien, car l'on ne saurait appeler production littéraire la collaboration au jour le jour à certains journaux où l'on doit forcément tenir compte des circonstances car sans cela la censure devrait nous rappeler à un peu plus de discrétion. Loin de nous l'idée de vitupérer dame censure qui, dans des époques aussi tragiques que la nôtre, doit avoir fort à faire pour maintenir l'indispensable unité nationale en la préservant de l'assaut conjugué d'une presse dont le moins que l'on puisse dire, c'est que tout comme la langue, d'Esopo elle constitue la meilleure et la pire des choses.

Qu'il nous soit toutefois permis de remarquer que la littérature actuelle ne peut donner le vrai visage d'une époque, laquelle avec un effet de recul dans le temps, ne manquera pas de grandeur ni d'intérêt quand l'écrivain et les mémorialistes consciencieux pourront évoquer le jour où leur sera rendue l'entière liberté de leur plume.

Dans certaines magazines, on se plaint de ce que notre époque est dédaignée par les écrivains de talent. On invite le public à patienter en lui donnant l'assurance que la fin de nos malheurs verra l'éclosion d'une littérature qui se promet de débrider beaucoup d'abcès quand elle aura retrouvé sa liberté d'allure et d'expression.

La production actuelle, certes, vous la connaissez par les titres aux devanures des libraires. De sévères critiques la traitent de bien haut. Sans doute on a pu constater qu'aux drogues perfides de l'avant guerre où tant d'écrivains même célèbres se plaisaient dans une psychologie du suicide de la race, la passion des stupéfiants, la fréquentation des bars, dans toutes les fièvres charnelles qui nous entraînaient dans une délirante pourriture, il s'est heureusement substitué un plus sain idéal du rôle spirituel et éducatif de l'écrivain.

Chaque époque n'a-t-elle pas la littérature qu'elle mérite ? Au moment où l'on a tant prôné le retour à la terre comme l'une des panacées de la révolution nationale, il paraissait assez naturel que les écrivains aiguillassent vers les champs de blé et les pacages de moutons. Mais si quelques ouvrages sont dignes d'être remarqués combien y en a-t-il sans vraie valeur documentaire alors que leurs auteurs ignorent à peu près tout de la vie rustique et qu'ils ne voient que par un prisme la déformante image de nos vertus et de nos travers.

Vouloir débrider actuellement certains abcès serait hors de saison et voilà pourquoi un écrivain passionnément épris de vérité ne peut, ni ne doit en ce moment tenter aucune production nouvelle.

Telle est la consigne à laquelle nous nous soumettons sans aucune acrimonie, nous rendant parfaitement compte que notre époque est surtout favorable au silence et à la méditation en attendant le jour où pourra être évoqué le vrai visage d'un paysannerie dont la défaite ne saurait abattre les plus intimes espoirs.

Ce jour-là, pourrions-nous donner une suite à notre « Pays des bombances » en évoquant une nouvelle époque qui fut celle des restrictions et des tickets et qui n'aurait rien de commun avec ce qu'un vain peuple pense.

Dans « Au Pays des bombances » paru vers 1929, nous évoquions ce triptyque de la vie quercynoise : la période si heureuse d'avant 1900, les années de la Grande guerre où les âmes fouaillées par l'orage sortirent de leur cachettes, insoupçonnées même de ceux qui les portaient en eux ; enfin la glorieuse époque de la Victoire où commença cette ère de facilités dont nous laissons pressentir le trop rapide oubli de nos malheurs et le fruit amer de notre imprévoyance.

Dans les « Vacanciers » parus en 1938, nous avions repris ce dernier thème dont nous sentions l'aggravation par le truchement de cette passion de jouissance à la faveur des congés payés qui opposaient les paysans et les gens des villes ; sans préjudice d'une jeunesse dont nous dénonçons la stupide éducation favorisée par une quasi totale abdication de l'autorité paternelle, sous l'égide du moindre effort source de nos malheurs qui devait nous précipiter au fond du gouffre.

Et maintenant que nous avons touché des deux épaules, pensez-vous qu'une si rude leçon soit susceptible de vigoureuses réactions. C'est l'af-

### IN MEMORIAM

Nous avons appris trop tard pour en parler dans notre dernier numéro le décès de Mme Antoinette-André-Lamandé survenue la semaine dernière à Loupiac dans cette propriété de La Toulouzie où elle résidait depuis la guerre et où elle était entourée de l'amitié respectueuse d'une population que sa rayonnante bonté avait conquise et pour qui sa mort aura été comme un deuil familial.

Comment sa disparition ne raviverait-elle pas la mémoire du précieux ami, de l'homme exquis et délicat, du brillant écrivain dont elle portait fièrement le nom ? Comment ne pas se rappeler l'accueil qu'ils réservèrent tous deux à Eugène Grangé et à moi dans cette aimable Toulouzie, que l'appelait son pigeonnier, et des instants qu'on y passait à deviser en parcourant la campagne ou à lire, à causer, à discuter dans la curieuse et pittoresque bibliothèque où son ingénieux esprit avait si joliment groupé des centaines de volumes parmi des peintures et des estampes bien choisies !

Depuis dix ans qu'il a disparu, sa veuve vivait si étroitement dans son souvenir qu'on eût dit qu'elle en était à peine séparée ! Elle pouvait au moins trouver quelque consolation à se dire qu'André Lamandé, l'héroïque combattant de 1914, l'auteur des *Lions en croix*, était mort dans une France encore victorieuse et qu'il n'avait pas connu la douleur des Français de 1940.

Certes la personnalité de Mme Lamandé, éducatrice éminente, ne s'était pas effacée dans celle de son mari, mais on peut dire qu'elle la parachève. Ils avaient, tous deux, réalisé une association de cœur et de pensée si harmonieuse qu'on pouvait se demander parfois où commençait dans l'œuvre commune le travail de l'un et l'inspiration de l'autre.

Où nous pouvons marquer un succès capital de la tendre influence exercée par la femme, c'est qu'elle avait, si l'on peut dire, converti son mari au pays d'où elle était. Du Girondin qu'était André Lamandé, elle avait fait un Quercynois. Non pas qu'il eût renié son pays, mais il avait ajouté l'apport de la terre lotoise à ce qu'il devait au sol natal. C'est à cet enrichissement d'esprit et de cœur que nous devons des livres comme les *Leviers de commande* et *Ton pays sera le mien* !

Il était parvenu à la pleine maturité de son talent quand la mort l'emporta, presque subitement. Dix ans après, celle qui lui fut une précieuse collaboratrice, quitta à son tour le joli coin de terre quercynoise où ils venaient chaque belle saison travailler côte à côte.

On nous assure qu'elle laisse de nombreux travaux qui, peut-être, seront publiés. Il nous a semblé que le meilleur hommage, celui qui lui eût été le plus agréable, était d'associer à sa personnelle mémoire celle d'André Lamandé et de les confondre dans le même et unique regret. — E. L.

### VENTE ET ACHAT DE CHEVAUX

Il est rappelé à tout utilisateur de chevaux, poulains ou mulets qu'il ne peut vendre ou acheter ces animaux sans se conformer aux instructions suivantes :

1) Pour la vente, obligation pour le détenteur de déclarer au préalable les bêtes à vendre à la Commission de coordination du marché du cheval, Direction des Services agricoles, 54, rue Emile-Zola à Cahors.

2) Pour l'achat, obligation d'être en possession d'un bon d'achat.

Les demandes de bons d'achat doivent être adressées à la Commission de coordination par l'intermédiaire des Syndicats communaux ou des maires ; ces derniers ayant reçu des instructions précises à ce sujet.

Ces nouvelles instructions sont applicables tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du département.

faire des thuriféraires de faire preuve d'une excessive confiance en haussant des lunettes un peu de travers ; mais ceux qui répugnent devant la flagorneur et qui préfèrent se taire que de se tromper ou de mentir, observent, de Conrart, « le silence prudent ».

Nos « Vacanciers » auront donc fatalement une suite pour synthétiser un jour la psychologie de nos souffrances. Cela viendra à son heure si l'inextinguible destin nous prête vie et nous permet d'entendre sortir les échettes de la résurrection nationale et de la réconciliation de peuples qui nous mèneraient à l'abri de clangantes météorites et des guerres civiles. — Ernest LAËON.

**LES INSCRIPTIONS POUR LES ARTICLES DE LAYETTE SONT REÇUES CHEZ LES DÉTAILLANTS.**

Une récente décision du Répartiteur Chef de la section textile réglemente la distribution de ces articles. Désormais le consommateur qui ne trouverait pas les articles qu'il recherche, peut se faire inscrire chez un détaillant de son choix ; celui-ci est tenu de prendre ces inscriptions et d'y satisfaire par la suite dans l'ordre dans lequel il les a enregistrées, de façon que chacun soit servi à son tour et dans un délai raisonnable.

Seuls, certains articles de layette, en nombre limité d'ailleurs, bénéficient de cette procédure, les ressources extrêmement réduites en matières textiles ne permettant pas de faire des programmes de fabrication pour tous les articles constituant une layette. Le droit d'inscription est donné aux consommateurs titulaires de la carte layette pour les seuls articles ci-dessous :

Couches, pointes, chemises-brassières, brassières (sauf brassières tricotees).

Voici comment il sera procédé désormais. Pour l'acquisition des articles soumis à cette réglementation, le consommateur doit :

- 1) Utiliser exclusivement des points de cartes layette.
- 2) Joindre au nombre de points layettes exigibles certains tickets-lettres de cette même carte ; pour six couches, une des lettres A, B ou J ; pour trois pointes, une des lettres I ou K ; pour deux chemises brassières une des lettres L ou M ; pour une brassière de dessus (non tricotée) une des lettres N, O ou Q.

On peut donc acquérir avec une seule carte layette 18 couches, 6 pointes, 4 chemises-brassières, 3 brassières. Quant aux langes de laine ou de coton, ils ne peuvent être achetés que contre bons d'achat selon la même procédure d'inscription. En échange des tickets ou bons d'achat reçus, le commerçant remet à son client une « fiche d'inscription » portant les indications suivantes :

- 1° Cachet du détaillant avec sa signature.
  - 2° Le nom et l'adresse du bénéficiaire.
  - 3° La date et le numéro d'inscription de la commande.
  - 4° Pour les langes, les numéros et date d'émission du bon d'achat, ainsi que l'indication de la mairie l'ayant délivrée.
  - 5° L'indication des tickets-lettres et le nombre de points prélevés.
- La décision fixe également les conditions de réapprovisionnement du grossiste et du détaillant.

**LES FOIRES DE LA SEMAINE**

- Lundi 20 septembre. — Gorses, Salviac, Souillac.
- Mardi 21 septembre. — Cabrerets, Duravel, Martel.
- Mercredi 22 septembre. — Catus, Sarrazac, Saint-Céré.
- Judi 23 septembre. — Lacapelle-Marival.
- Vendredi 24 septembre. — Laval-de-Cère, Montet-et-Boujal.
- Samedi 25 septembre. — Cajarc, Cardaillac, Figeac, Les Quatre-Routes, Gignac, Montcuq, Saint-Germain-du-Bel-Air.

**Pour vendre rapidement sans frais**  
IMMEUBLES - PROPRIÉTÉS - COMMERCES  
Cabinet Indicateur Immobilier  
R. MARAÏCHÈRE, 109, Bd Gambetta, CAHORS  
Expertises & renseignements gratuits  
T. 535

**LA HUTTE D'ACAJOU**  
PAR  
GERMAINE ACREMANT  
N° 22

— Moi ? Votre femme. Quelle folie !  
— Vous avez été charmant. Vous serez exquise quand j'aurai la fierté de sentir votre petite main sur mon bras...  
— Oh ! ça !...  
D'un geste lointain, Delphine indique que cette solution ne lui paraît pas encore acquise. Tant d'événements se sont produits pour elle au cours de cette journée qu'elle en ressent un véritable vertige :  
— Au moins, dites-moi que je ne vous déplaît pas trop ? demande Daniel.  
— Ça non ! Pas trop !  
— Et que peut-être je vous plais un petit peu ?  
— Ça oui ! Un petit peu ! Vous êtes bien gentil !...  
— Alors ? dit le jeune homme prompt aux conclusions favorables.  
— Si vous croyez qu'on épouse tous ceux qu'on trouve bien gentils.  
Pour l'instant, c'est tout ce qu'elle concède.  
Le chauffeur étant arrivé et ayant disposé les couverts sur la nappe, vi-

**MODIFICATION DES DELAIS DE TRANSPORT PAR CHEMIN DE FER**

Le ministre secrétaire d'Etat à la Production industrielle et aux Communications vient de prendre un arrêté modifiant la réglementation sur le transport des voyageurs et des marchandises par chemin de fer.

**Voyageurs.** — C'est ainsi que le chemin de fer n'est désormais tenu d'assurer le transport des voyageurs que par les trains réguliers de voyageurs inscrits aux livrets de marche et dans la limite des places disponibles dans ces trains. Il n'est responsable des retards que dans le cas où il serait établi qu'il y a eu faute lourde de la part du chemin de fer.

**Bagages.** — D'autre part, les bagages ne pourront être mis à la disposition des voyageurs que dans un délai de 48 heures, compté à partir de l'heure effective d'arrivée du train pour lequel ils ont été enregistrés. Pour les bagages traversant la ligne de démarcation, ce délai est augmenté de la durée de l'arrêt éventuellement nécessaire par les opérations de contrôle, toutes les fois que cet arrêt est supérieur à 24 heures. Cette durée est comptée par période indivisible de 24 heures.

**Petits colis et G.V.** — Les délais de transport fixés par les tarifs des administrations de chemin de fer sont modifiés ainsi qu'il est prévu ci-après :  
1° Pour le transport des petits colis, colis postaux, animaux vivants (tarifs à vitesse unique) et pour les transports en G.V., il est alloué en sus des délais prévus par les tarifs applicables à ces transports une prolongation de délai de 24 heures pour les transports à distance n'excédant pas 200 kilomètres ; de 48 heures pour les distances excédant 200 kilomètres, sans dépasser 400 kilomètres et de 72 heures pour les distances supérieures. En cas de livraison à domicile, le délai de factage est augmenté de 48 heures.

**Petite vitesse.** — 2° Pour les transports en P.V., les délais totaux prévus pour les tarifs applicables, y compris éventuellement la livraison à domicile, sont doublés.

**Factage et camionnage.** — Le factage et le camionnage ne sont pas garantis ; le factage et le camionnage à l'arrivée peuvent être suspendus à toute époque, sous réserve que le public ait été avisé au préalable par affiche apposée dans les gares. En l'absence d'un tel avis, le chemin de fer n'encourt aucune responsabilité pour le factage et le camionnage à l'arrivée, s'il a avisé le destinataire de l'arrivée de l'expédition et de l'impossibilité de la livraison dans les délais prévus par les tarifs.

Dans le cas où, par suite de faits de guerre ou de suppression du train résultant de l'obligation d'assurer des transports prioritaires, les acheminements réguliers ne pourraient être respectés, des délais supplémentaires pourront être fixés, à titre temporaire, sur des relations désignées par des instructions ministérielles prises dans le cadre du présent arrêté.

**Recrutement de femmes-agents**

Le Commissariat de police communiqué :  
« L'Intendance de police procède actuellement au recrutement de femmes agents destinées à assurer certains services spéciaux.  
« Toute personne âgée de 25 à 35 ans peut accéder à cet emploi. Pour tous renseignements, s'adresser à M. le Commissaire de police de Cahors. »

**Agriculteurs, Coopératives, Négociants**  
En traitant les semences  
Vous vaincrez la carie du blé

**AGRICULTEURS**  
luttez contre les caries et les charbons des céréales

Les caries et les charbons ont fait d'importants dégâts dans les céréales. Pour éviter semblables pertes en 1944, traiter les semences avant le semail :

— contre carie du blé, carie du seigle, charbon couvert de l'orge distique charbons nu et couvert de l'avoine :

1° par trempage dans solution cuprique à 0 k. 500 pour 100 litres d'eau pendant une heure, ou solution formolée à 0 l. 250 pour 100 litres d'eau pendant 20 minutes ;

ou solution mercurique à la dose indiquée sur les emballages ;

2° par poudrage (traitement à sec) avec des sels cupriques ou des sels mercuriques ;

3° par aspersion et pellette avec solution formolée à 0 l. 250 pour 100 litres d'eau. Employer 15 litres solution par 100 kilogs de semences ; pelletter plusieurs fois ;

4° par lavages successifs. A défaut de produits anticryptogamiques laver plusieurs fois à l'eau. Enlever les grains qui surnagent, ensuite brasser énergiquement.

Ce procédé est moins efficace.

— contre charbon du blé, charbon nu de l'orge, par la chaleur. Immerger les grains dans l'eau chaude.

1° à 25-30° C. pendant quatre heures ; 2° à 52° C. pendant 10 minutes, traitements simultanés.

Il est indispensable de se servir d'un thermomètre.

On trouve dans le commerce des spécialités pour le traitement des semences. Le nom n'est pas une garantie. Se renseigner sur la composition qui doit figurer sur les emballages.

Les sels cupriques, les sels mercuriques, le formol sont les produits actifs.

Actuellement, les sels cupriques et le formol sont très rares. Par contre, le commerce est bien approvisionné en spécialités mercuriques.

**Pour obtenir des renseignements sur la santé des travailleurs français en Allemagne**

Le Centre d'information du Travail français en Allemagne communique :

Les familles désireuses d'obtenir rapidement des renseignements sur la santé des travailleurs français en Allemagne, dont le manque de nouvelles les inquiète, peuvent s'adresser utilement au Commissariat général à la main-d'œuvre française en Allemagne (service Bruneton), boulevard Haussmann Paris (IX<sup>e</sup>).

Pour faciliter la tâche du Commissariat et obtenir rapidement satisfaction il est instamment recommandé aux familles de fournir les précisions suivantes sur l'intéressé : nom, prénoms, date et lieu de naissance, date de l'arrivée en Allemagne ; mentionner la qualité : volontaire ou désigné pour le travail en Allemagne, nom et adresse de la firme en Allemagne, nom du lagen (camp) et adresse.

**SERVICE RAPIDE**  
**PARIS-CAHORS-PARIS**  
EN 36 HEURES  
LIVRAISONS ET ENLEVEMENTS A DOMICILE  
**RAPIDITÉ - SÉCURITÉ**  
5, Rue J. Caviole, 5, CAHORS - Tél. 3-34  
6, Rue St.-Bon, 6, PARIS 4<sup>e</sup> - TUR. 89-79

**INDEFRISABLE sans APPAREIL**  
sans Electricité, sans Chauffeur sur la tête. Plus de Fatigue pour la Cliente et ses Cheveux.  
**A la Maison POPOVITCH**  
20 années de recherches pour donner le maximum de satisfaction.

vement jetée, les deux jeunes gens se mettent à table. Le repas n'a aucun mérite à être prêt à l'heure dite. Le programme ne s'est-il pas jusqu'ici réalisé exactement comme son ordonnateur l'avait réglé ?

En dinant, ils bavardent en camarades.

Daniel parle de ses parents. Il indique leurs préférences pour que la jeune fille en profite adroitement, lors de leur première rencontre qu'il n'hésite plus à prévoir prochaine. Homme d'action, son père n'a pas de temps à perdre en vaines paroles. Large des idées autant que des épaules, il est net et loyal. S'il brusque presque toujours ses interlocuteurs la première fois qu'il les a devant lui, c'est pour mieux les connaître. Il estime en effet que rien ne vaut une réaction pour forcer un caractère à se livrer. Sa mère est plus onctueuse. Habitée à recevoir, avec une affectueuse soumission, les ordres d'un mari qu'elle aime et admire, elle a volontairement arrondi tous les angles de son caractère. Mais, par sa bonté et sa douceur, elle domine aussi sûrement que l'industriel énergique.

Delphine, elle, raconte certains détails concernant le Marais. Au seizième siècle, les cygnes étaient tellement en honneur dans le Haut-Pont que les religieux de l'Hospice dit du Soleil se rendaient chaque année en Pèglise paroissiale de Sainte-Aldegonde pour y faire l'offrande de deux cygnes enrubannés, portant au col une bourse renfermant un chapelet d'ambre et quelques pièces d'or. La maraichère

déplore la disparition des vieilles coutumes. Qu'est-ce qu'on aura gagné quand chaque province aura perdu sa couleur et son âme

Le dîner fini, Louis, le chauffeur, tourne et retourne dans la salle sous des prétextes vagues. Son maître comprend :

— Tu as quelque chose à me demander ?

— Oui, monsieur.

— Quoi ?

— Monsieur ne veut peut-être pas chasser tout de suite ?

— Non.

— Non ?

— Je crois avoir entendu des cris de canards. Monsieur me permettrait-il de tirer un ou deux coups de fusil ?

— S'il n'y a que ça pour te faire plaisir !

— Je n'ai jamais essayé sur des canards...

— Eh bien, essaie !

— Merci, monsieur !

Le chauffeur est sorti. Il va s'installer dans une des chambres. Daniel se penche vers Delphine :

— Vous avez dû réfléchir depuis tantôt ?

— A votre projet ?

— Oui.

— Vous y pensez donc encore ?

— Comment ? Si j'y pense ? Mais je ne pense qu'à ça. Vous verrez, ma petite Delphine, comme nous serons heureux...

La jeune fille secoue la tête pour montrer que sa croyance dans le bonheur est devenue toute relative.

— Vous êtes sceptique ?

**AGRICULTEURS**  
AUGMENTEZ VOTRE PROVISION DE FOURRAGE POUR L'HIVER

La récolte de foin est particulièrement déficitaire dans l'ensemble du département. Il est donc indispensable de récupérer, dès maintenant, le maximum de matières végétales qui pourront servir à l'alimentation des animaux pendant l'hiver.

Les herbes qui poussent en bordure des chemins et des rivières, les herbes grossières des friches, les roseaux les orties peuvent être fauchés et ensilés en meules ou en fosses.

Il suffit pour cela de entasser fraîchement coupés sur une aire saine ou dans une fosse creusée dans le sol, par lits successifs qu'on piétinera soigneusement pour éliminer l'air de l'intérieur de la masse.

Dès que la fermentation s'établit, c'est-à-dire dès que la température augmente à l'intérieur du tas, on doit porter une nouvelle couche de fourrage frais au-dessus de la précédente. On continue le chargement de manière à constituer une meule de 2 m. 50 à 3 m. de hauteur. On charge enfin la surface avec des pierres, de la terre, à raison de 50 à 100 kilos au mètre carré.

Cet ensilage est très apprécié par les jeunes bovins d'élevage pendant la mauvaise saison.

Les feuilles et les feuillards d'arbres : feuilles et fruits de frêne, feuilles d'ormeau, etc., peuvent être récupérés. Séchées, les feuilles ont à poids égal, une valeur nutritive identique à celle du bon foin. Il suffit d'émonder les arbres et de mettre en fagots les branchettes obtenues. Le séchage se fait en fagots et doit s'opérer de façon à garder aux feuilles leur couleur verte, ce qui indique qu'elles conservent toute leur valeur nutritive.

Agriculteurs, ces ressources provenant de la récupération de produits spontanés ne doivent pas être négligées et vous permettront, avec des cultures dérobées de fourrages verts, de ménager vos réserves de foin et d'assurer ainsi la soudure avec la nouvelle campagne. Communiqué de la direction des services agricoles du lot.

**Par devoir et par intérêt**  
livrez les peaux de vos bêtes abattues

Producteurs, pour éviter la fermeture des tanneries, livrez dès que possible les peaux des animaux abattus.

Livrez-les aux collecteurs, sous-collecteurs et ramasseurs officiels, qui seuls peuvent vous payer comptant, aux prix normaux, etc., sans formalité.

Et vous exigerez d'eux — c'est votre droit — les bons de ressemelage et de réparation, qu'eux seuls, aussi, peuvent vous remettre.

Peau récupérée, semelle assurée ; mais peaux perdues, pieds nus, d'autant plus, vous le savez bien, qu'il est rigoureusement interdit de détruire aucune peau.

Et, maintenant, voici comment saler ou sécher la peau séparée de la viande :

Pour saler : étendre la peau, côté poil ou laine, à même le sol, chair en dessus ; répandre sur toute la surface une mince couche de sel (le sel est fourni par les ramasseurs ; à défaut, se servir de sel ordinaire ou agricole). Après quelques jours de s'lage, plier et rouler la peau, le sel en dedans.

Pour sécher : étendre la peau sur une corde ou un bâton, à l'abri du soleil ou de la pluie ; étendre comme du linge, la peau pliée en deux, de la tête à la queue ; mettre la laine ou le poil en dedans, le côté chair exposé à l'air ; étirer les plis.

**TRACTEURS AGRICOLES**

La Préfecture communique :  
Selon les prescriptions de la loi n° 380 du 6-7-43, les tracteurs agricoles susceptibles d'utiliser les combustibles solides doivent être munis d'un gazogène, sous peine de suppression de toute attribution de carburant liquide. Les demandes de licence doivent être adressées à M. l'Ingénieur du Génie rural à Cahors.

— Oui.

— Pourquoi ?... Y a-t-il quelque chose que vous désiriez que je ne puisse vous offrir ?

— Je ne sais pas.

— Mon amour pour vous est très grand. Je vous défie d'en trouver un plus sincère. Je suis riche. Il vous suffira de désirer une fantaisie pour qu'aussitôt elle soit à vous.

— Oh ! ça ! l'argent !... Ça m'est bien égal, l'argent !

— N'en parlons donc pas.

— Quant à l'amour, songez que mon cœur, ce matin encore, appartenait à un autre.

— C'est bien pourquoi, ma petite Delphine, je ne suis pas exigeant. Pour l'instant, laissez-vous aimer. Laissez-vous consoler. Je serai si bon, si tendre, vous verrez, que l'oubli viendra. Et vous m'aimerez aussi ! J'attendrai le temps que vous voudrez...

Avec des précautions infinies Daniel a pris dans ses bras la jeune fille, qui n'oppose aucune résistance. Il lui caresse les cheveux, le front. Brisée par trop d'émotions, elle s'abandonne à cette ferveur qui la reconforte. Se demande-t-elle si l'oubli viendra, comme on le lui promet ? N'est-il pas déjà venu, comme son bien-être actuel peut le lui faire croire ? Dolente comme un oiseau qui a été douloureusement blessé et qui sent ses forces renaître dans la tiédeur d'un nid, elle savoure l'avant-gout d'un bonheur dont elle ne doute plus qu'à peine. Elle éclate en sanglots sur l'épaule de Daniel. Mais, loin de lui déchirer l'âme comme les

autres, ses larmes sont douces, d'une douceur reposante et mystérieuse...

Deux coups de fusil, au dehors, claquent sec dans la nuit !

Le chauffeur vient de faire ses débuts dans la chasse aux canards.

Daniel tend l'oreille. Entend-on sur l'étang le bruit d'un oiseau qui se débat ?

« Au secours ! »

Telle est la clameur qui fait sursauter le jeune homme.

— Que se passe-t-il ?

**UNE PRIME AUX PRODUCTEURS DE LAIT.**

Les producteurs de lait dont les livraisons au ravitaillement général sont supérieures aux quantités qui leur sont imposées, bénéficient d'une prime spéciale dont les modalités font l'objet d'un arrêté qui paraît ce matin au « Journal Officiel ».

C'est ainsi que les droits des producteurs au bénéfice de cette prime seront proportionnels au nombre de litres de lait excédentaires ou aux quantités de produits laitiers excédentaires correspondants, calculés conformément aux dispositions des décisions du comité central des groupements interprofessionnels laitiers.

En aucun cas le taux de la prime par litre de lait excédentaire, dont le financement sera assuré dans chaque département par les soins du comité de gestion intéressé, ne pourra être supérieur à 2 fr. 20. Les excédents constatés à partir du 1<sup>er</sup> avril 1943 inclus, bénéficieront d'une prime uniforme et égale, par litre de lait excédentaire ou par quantité de produits laitiers correspondants au prix minimum du lait à la production fixé par arrêté interministériel pour la période considérée. Cette prime sera payée par trimestre calendaire.

Le versement des primes sera assuré par les comités de gestion départementaux des groupements interprofessionnels laitiers.

**Aux planteurs de tabac**

L'Administration des tabacs communique qu'elle a décidé de maintenir sans changements pour la récolte 1943 les modalités d'attribution de la prime à la cueillette fixées pour la récolte 1942.

En conséquence, les dates limites restent les suivantes :

**Tabacs légers :**

Prime entière : 20 septembre.

Demi-prime : 25 septembre.

Surprime : 10 septembre.

**Tabacs corsés :**

Prime entière : 25 septembre.

Demi-prime : 30 septembre.

Les instructions de 1942 relatives à l'attribution de la prime de cueillette aux récoltes de regains grêlés sont également applicables à la récolte 1943.

**Enquête agricole d'automne 1943**

Une enquête par déclarations individuelles des agriculteurs aura lieu en automne 1943, en application de la loi du 3 octobre 1941.

La période de déclaration s'étendra du 1<sup>er</sup> au 15 octobre inclus.

Cette enquête a pour principal but de connaître l'importance des cultures dérobées faites par les agriculteurs. Une culture dérobée (par exemple certaines plantes fourragères comme le maïs ou la navette) est une culture faite après une culture principale qui a été récoltée de bonne heure, par exemple : le colza ou les céréales d'hiver.

L'enquête qui a également pour but de recueillir des renseignements sur la composition de la famille des exploitants agricoles, sur les machines agricoles, le cheptel et la basse-cour est particulièrement simple et courte : elle doit être bien faite.

Le Gouvernement fait donc confiance aux agriculteurs pour qu'une plus grande exactitude des déclarations facilite, d'une part, la répartition des denrées entre les consommateurs, d'autre part, celle du matériel et des produits indispensables à l'agriculture entre les exploitants agricoles.

**Comité central de ravitaillement des boissons**

Le Délégué départemental du Comité central de ravitaillement des boissons porte à la connaissance du public, qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre les bureaux de la Délégation départementale du C.C.R.B. ont été transférés 12, place des Carmes (impasse de la Chambre de Commerce du Lot).

# CAHORS

## LE GOUTER DES MÈRES

Les A.D.P. avertissent les futures et jeunes mamans de venir d'urgence retirer leurs cartes leur donnant droit au « Gouter des mères », 18, rue du Portail-Alban, chaque matin de 10 h. à midi et de 2 h. 30 à 5 h. 30.

Le goûter des mères et des tout petits débutera au Parc Tassart le **lundi 20 septembre**.

Les A.D.P. rappellent que ce goûter aura lieu tous les jours, sauf le jeudi, entre 4 h. et 5 h. 30 et que les bénéficiaires devront apporter tasses et cuillères.

Afin d'éviter des complications de comptabilité, le paiement du goûter sera exigé tous les jours.

Toutefois, les mères qui ne pourraient pas en prélever le prix (3 fr. 50 et 2 fr. 50 pour les enfants) doivent d'urgence le déclarer au service social A.D.P., 18, rue Portail-Alban. Après enquête, il leur sera consenti une demi-gratuité ou la gratuité si besoin est. Les assistantes sociales A.D.P. assurent ces mamans de toute leur discrétion et leur sollicitude.

## RENTREE DES CLASSES

La rentrée des classes dans les écoles primaires publiques de la ville aura lieu le **vendredi 1<sup>er</sup> octobre** à 8 h. 30.

Le Directeur de l'école de garçons du Boulevard Gambetta, se tiendra à la disposition des familles à partir du **lundi 27 septembre**, tous les jours de 15 heures à 18 heures.

## Régime de la consommation familiale du vin

En application de l'arrêté régional du 4 septembre 1943 les producteurs de vin, pour pouvoir bénéficier de la consommation familiale devront remettre à la mairie de leur commune, joint à leur déclaration de récoltes, un état nominatif des personnes de plus de treize ans vivant à leur foyer ou travaillant en permanence sur leur exploitation.

Ils devront, en outre, fournir le coupon n° 14 de la feuille semestrielle de la carte d'alimentation de chacune de ces personnes.

Les producteurs qui auraient déjà déposé à la mairie leur déclaration de récolte et l'état nominatif devront y adjoindre les coupons n° 14 correspondants, sous peine de perdre le bénéfice du régime de la consommation familiale.

Tous les récoltants de vin désirant bénéficier de ce régime doivent se conformer aux prescriptions ci-dessus quelle que soit l'importance de leur récolte.

## Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré, le dimanche 19 septembre et le lundi 20 septembre jusqu'à midi, par la pharmacie Lagarde.

## CARNET DU JOUR

### MARIAGE

M. et Mme SAERIE ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur fille **Fernande** avec **M. Marcel PÉRIE**.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée le **jeudi 23 septembre** à 10 h. 30 en l'Eglise St-Ureisse.

27, rue Nationale, Cahors

### EDEN

Samedi et dimanche en soirée à 20 h. 45. Dimanche matinée à 14 h. 45 : **CAVALERIA RUSTICANA**. Complément et Actualités.

### PALAIS DES FETES

Samedi 18 septembre, soirée 21 h. Dimanche 19, matinée 15 h., soirée 21 h., **Fernand** dans : **UN DE LA LEGION**, avec un bon Complément. France Actualités.

— Larius !

### XXI

Sur les conseils du médecin de Saint-Omer, appelé en hâte auprès de lui, Larius a été transporté dans la première clinique de Lille, une intervention chirurgicale pouvant être, à tout instant, déclarée indispensable.

Il repose dans un lit blanc, au milieu d'une grande chambre blanche, près d'une infirmière qui penche sur lui ses voiles blancs.

Il a reçu, dans la poitrine, une décharge de plomb. L'hémorragie abondante l'a profondément affaibli. Mais il est sain, robuste. Le chirurgien, qui l'a examiné, ne considère pas qu'il faille déjà recourir aux moyens extrêmes. Avec le calme absolu et des soins minutieux, peut-être parviendra-t-on à éviter l'opération toujours dangereuse.

Daniel ne quitte guère le chevet du blessé. Son chauffeur affolé a voulu se suicider. Mais qui donc est responsable d'un pareil accident ? Il a fallu un désastreux enchaînement de circonstances pour que le jeune maraicher commît la grave imprudence de se cacher dans les roseaux pour surveiller Delphine. Il n'y a pas de coupable dans un accident de chasse. Il n'y a que des victimes.

Or, dans la circonstance, on en compte plusieurs, depuis Larius qui, la poitrine ouverte, lutte contre la mort, jusqu'à Delphine qui a ressenti la blessure plus douloureusement que si elle l'avait reçue elle-même.

Par les soins de Daniel, le vieil Hilaire est pour ainsi dire installé au

## ETAT-CIVIL

du 10 au 17 septembre

### Naissances

Dajean Jean, rue Wilson.  
Couturier Pierre, rue Wilson.  
Barrière Michel, rue Wilson.  
Barthès Jean, rue Nationale, 69.  
Foin Louis, rue du Lot, 6.  
Guyon Jacques, rue Wilson.  
Trutt Gérard, rue Wilson.

### Publications de mariage

Guignes Raymond, infirmier, et Marguerite Marguerite, s.p. à Cahors.  
Périer Marcel, gardien de la Paix à Toulouse, et Sabrié Marie, s.p. à Cahors.  
Bas Roger, préparateur en pharmacie, et Cournille Jeannine, linotypiste à Cahors.  
Chappaz Henri, administrateur de Société à Paris, et Rougié Jacqueline, s.p. à Cahors.

### Décès

Arnaudet Jeanne, ép. David, s.p., 80 ans, aux Ramonets.  
Burg Iréné, cultivateur, 48 ans, rue Wilson.  
David Rose, Vve Lamelle, cultivatrice, 79 ans, Cabessut-Haut.  
Gleye Jeanne, Vve Douat, s.p., 87 ans, rue Wilson.

## A PROPOS DE COTISATIONS PATRONALES

L'attention des employeurs vient d'être appelée sur le relèvement à 6 0/0 du taux de la cotisation patronale primitivement fixée à 2 0/0 et destinée au fonds de compensation des indemnités exceptionnelles.

Afin d'éviter toute confusion, il est précisé qu'il ne s'agit pas de la contribution patronale versée par les employeurs au titre des assurances sociales. Le taux de la cotisation patronale, aussi bien que celui de la cotisation ouvrière aux assurances sociales demeurent inchangés. La cotisation dont le taux vient d'être porté à 6 0/0 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1943, est celle qui était prévue par la loi du 20 janvier 1942 instituant le fonds de compensation des indemnités allouées au titre des travailleurs occupant un emploi en Allemagne.

### Nécrologie

Nous apprenons le décès survenu à Marseille de notre compatriote Mme Vve Vayres, née Marie-Louise Alagnoux, fille de M. J.B. Alagnoux, ancien agent de ville de Cahors, et nièce de Jean Alagnoux, employé d'octroi de notre ville.

Nous adressons aux familles en deuil nos sincères condoléances.

### Obsèques

Mercredi ont été célébrés, en l'Eglise du Sacré-Cœur de Cabessut, au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques de Mme Veuve Lamelle, grand-mère de M. Maurice Magot, le maraicher bien connu de notre ville, et belle-mère de M. Magot, propriétaire à Bégoux.

Nous prions les familles en deuil d'agréer nos vifs sentiments de condoléances.

## LEGION DES COMBATTANTS

La Légion continue son effort en faveur des prisonniers. Le 12 septembre, le Chef départemental intérimaire Edia Petit, s'est rendu à Ponticq ou, sous les auspices de la Légion, se déroulait une kermesse organisée au profit du pécule des prisonniers.

Accueilli de la façon la plus cordiale, Edia Petit a pu s'entretenir longuement avec les responsables légionnaires et les membres du Comité d'organisation de la fête qu'il a chaleureusement félicité pour le bel effort qu'ils ont donné, pour les excellents résultats qu'ils ont obtenus et enfin pour l'exemple d'active solidarité française qui est la précieuse leçon de leur fête.

près de son fils. Aux rares minutes où celui-ci sort de son assoupissement il a son père pour le consoler. Mais s'aperçoit-il seulement de sa présence ? Les seuls mots qu'il murmure concernent Delphine.

Evidemment, il est hanté par la discussion pénible de la clairière. Ce sont les derniers mots échangés qui s'agitent en sa pensée comme le battant d'une cloche répétant un éternel glas : « Je ne suis plus ta fiancée, Tu n'es plus mon fiancé. Va-t-en. Adieu... Je ne suis plus ta fiancée. Tu n'es plus mon fiancé... »

Il considère ces mots comme le *De profundis* de son amour défunt.

Terrible *De profundis*, hélas ! auquel n'est attaché aucun jour d'indulgence. Il ne s'arrête de le prononcer que pour être injuste dans ses reproches contre la jeune fille.

« Croyez-vous que ma présence puisse lui faire du bien ? », a écrit Delphine au vieil Hilaire.

Le vieil homme n'a pu que répondre : « Le médecin recommande le calme le plus absolu. Je te remercie quand même. Je sais que tu es bonne et que, si ça avait dépendu de toi, rien de tout ça ne serait arrivé. Espérons, avec la grâce de Dieu, que le petit s'en tirera. Pour l'instant, il n'est pas bien fort !... »

Delphine, à qui Daniel envoie régulièrement le bulletin de santé quotidien, se rend chaque matin à la messe de sept heures dans l'Eglise de Clairmarais. Elle prie pour que Larius soit sauvé.

## Fourniture de légumes secs de semences aux cultures collectives pour la récolte de 1944

En vue de permettre une répartition aussi complète et équitable que possible et afin que les dispositions nécessaires, notamment en vue du transport puissent être prises à temps, les collectivités, bénéficiaires de la loi du 30 novembre 1941 devront déposer leur commande chez leur fournisseur avant le 1<sup>er</sup> octobre, dans les conditions suivantes :

Les collectivités devront demander au Directeur des Services agricoles du département où sont situés leurs terrains de culture un bon d'attribution qui sera libellé en surface ; les quantités de semences attribuées par hectare devant être précisées ultérieurement.

Ces bons devront être déposés par les collectivités chez un fournisseur de leur choix.

La demande de semences devra être adressée au Directeur des Services agricoles avant le 1<sup>er</sup> octobre et comporter les indications suivantes :

- Dénomination exacte et adresse de la collectivité.
- Date du certificat d'agrément de la Préfecture.
- Superficie totale cultivée par la collectivité.
- Superficie devant être réservée à la culture des légumes secs dont l'espèce devra être précisée (haricots ou pois).

Cette surface ne devra pas dépasser 30 0/0 de la superficie totale cultivée par la collectivité.

## Attention au camouflage des lumières

Le Journal Officiel du 16 septembre publie une loi aux termes de laquelle le taux des avertissements pour les infractions sur le camouflage des lumières pourra être porté à 100 francs pour chaque ouverture insuffisamment camouflée.



# SPORTS

## LES AMIS DU RUGBY

Comme le laissait prévoir le communiqué publié dernièrement par quelques anciens joueurs, une réunion des Ex s'est tenue le mardi 14 courant au Café de Bordeaux.

La Société « Les Amis du Rugby » reprend son activité, les statuts modifiés, adoptés, et enfin le Bureau formé.

D'ores et déjà, un plan d'action a été établi pour procurer au Club les moyens financiers, devant assurer son existence et, connaissant la vigueur et l'énergie qui animent les dirigeants de cette nouvelle Société, nous sommes assurés que ce plan sera mené à bonnes fins.

Vers la fin de la semaine prochaine aura lieu une nouvelle réunion du Bureau au cours de laquelle seront examinées les nombreuses questions à débattre.

Nous tiendrons nos amis et sympathisants au courant de ces travaux et nous espérons que tous les fervents de l'ovale voudront bien apporter leur concours sous quelque forme que ce soit pour arriver au seul but que nous recherchons : donner au rugby, dans notre ville, la place qu'il n'aurait pas dû quitter.

## STADE CADURCIEN

### Rugby

## Ouverture de la saison de rugby

Pour son premier match, le dimanche 19 septembre le Stade Cadurcien a fait appel à la brillante équipe du C.A. Gaillacois que le public put apprécier l'an passé en championnat contre Souillac.

Nous sommes assurés d'assister à une belle rencontre, car les stadistes paraissent déjà bien en souffle.

Le coup d'envoi sera donné à 14 h. 30.

La liste des équipiers sera affichée chez M. Ludo

## Brevet sportif national

Le Commissariat aux sports communique :

Les membres des sociétés sportives du département du Lot qui désirent se présenter au Brevet sportif national sont priés de poser d'urgence leur candidature. A cette fin ils doivent faire connaître leur nom, prénoms et date de naissance à leur président. Celui-ci en adressera la liste sous le nom et l'adresse de la Société et la fera parvenir à M. le Directeur départemental de l'Education générale et des sports, 62, rue Emile-Zola, Cahors, qui donnera en temps utile, toutes indications concernant le lieu et la date des épreuves.

## DÉMÉNAGEMENTS GARDE-MEUBLES P. NOYER

5, rue Jean-Caviolle — CAHORS  
Tél. 334

Service rapide Cahors - Paris  
Groupages - Camionnage

### Accident

M. Gabriel Combes, employé à la mairie, a fait une chute et s'est blessé à la main gauche. 6 jours d'incapacité de travail.

### En portant une tôle

En portant une grosse tôle, un apprenti électricien aux Etablissements Citroën, nommé Lagarde, s'est blessé au pied droit. Huit jours d'incapacité de travail.

Contre les brûlures et les blessures, il n'y a pas de meilleur remède. Mon père s'en servait. Le père de mon père s'en servait, de même que le père du père de mon père ! Si on avait appliqué de la joubarbe à Larius, depuis belle lurette mon feu gambaderait sur ses guiboles. Seulement, s'pas ? il faut inventer du nouveau pour épater les ginses ! Ce qui était bon dans le temps, ça ne vaut plus que pour les chiens. Nom d'une pipette ! J'aurais dû m'entêter et exiger de la joubarbe...

Le cinquième jour, la fièvre est moins forte, Larius semble aller mieux.

Il est plus calme. Il interroge son père. Tout ce qui l'entoure l'intrigue. Où est-il ? dans quelle ville ? dans quelle chambre ? Qui est assez riche pour lui faire donner de tels soins ?

Le vieil Hilaire donnerait des explications aussi lentes que compliquées si l'infirmière n'intervenait :

— Notre blessé va mieux. Ne le fatiguez pas !...

— Pourquoi m'a-t-on amené ici ? Pourquoi ?...

Larius ne peut pas raisonner autrement que ne raisonnait son père. Il y a chez les maraichers une force instinctive qui les attache à leur sol. Ils ne supportent pas plus de souffrir en dehors de leur pays que les arbres, qu'on a séparés de leurs racines, ne poussent dans un sol étranger.

— On aurait dû me laisser là-bas, parce que, là-bas, j'aurais guéri.

— Vous guérez ici bien plus sûrement. Nous ne vous quittons pas, murmure l'infirmière un peu mater-

## Les expéditions avec valeurs déclarées

Le « Journal Officiel » publie un décret aux termes duquel les conditions de dimensions des boîtes avec valeur déclarée circulant par la poste dans les relations intérieures sont les mêmes que celles fixées pour les lettres et paquets clos. Le poids maximum des boîtes est fixé à quinze kilos.

## Alcool de chauffage et alcool industriel

Les personnes ou sociétés dénaturant pour leur propre compte ou pour compte de tiers des alcools reçus de l'Etat, devront se faire connaître au Comité d'organisation des dénaturateurs d'alcool, 134, Bd Haussmann, Paris 8<sup>e</sup>, avant le 30 septembre 1943.

## La carie du blé est vaincue Par les sels de cuivre, le formol les sels de mercure

# CAHORS

### Aïbas

Accident. — M. Carrion, propriétaire aux Courpous, a été victime d'un accident chez M. Lemozy Joachim, à Cénac. Au moment où il engrangeait de la paille sur un grenier, il a fait une chute assez grave. M. le Docteur Caubet, de Castelfranc, remplaçant provisoirement le Docteur Pernot, de Prayssac, ayant été appelé d'urgence, a diagnostiqué une foulure du poignet gauche qui nécessite une radiographie afin de se rendre compte s'il n'y a pas fracture.

Il a conclu à une incapacité de travail temporaire de trois à quatre semaines au minimum. Nous souhaitons à M. Carrion un prompt rétablissement.

### Catus

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine la mort de Mme Vve Léonie Raynal, décédée chez sa fille, à l'âge de 83 ans.

Dans cette triste circonstance nous prions Mme et M. Marlas, Mme et M. Borie et toute la famille d'agréer nos condoléances attristées.

### Limogne

Collecte des laines. — Le ramassage des laines, programme 1943, se fera dans notre commune, sous la halle, lundi 27 septembre, de 8 heures à 10 heures légales.

Une convocation individuelle sera adressée à tous les propriétaires, qui sont instamment priés de se conformer aux instructions données.

Conférence. — Un délégué de la Commission d'organisation de la campagne de propagation familiale du département du Lot, créée pour la préparation de l'exposition de la Famille, organisera sous peu une conférence dans notre ville.

Nous lui assurons le meilleur accueil et plein succès dans l'accomplissement de sa mission.

## Muscles comme cerveau...

...ont besoin d'être alimentés en magnésium. C'est pourquoi l'on observe que les Sels Largin à base de Chlorure de Magnésium facilitent le travail tant cérébral que physique, évitent la fatigue, accroissent la vitalité. Les Sels Largin pour un litre : 12 fr. 30. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 4565.



nelle. Dans un mois, vous serez sur pieds...

— J'espère bien l'être plus tôt que ça !

— C'est un rude accident que le tien, mon feu !

— Oui. Je n'accuse personne. J'ai été imprudent. Je n'aurais pas dû me glisser dans les roseaux. Mais, vous comprenez le père, je voulais savoir, je voulais...

— Savoir quoi ?

— Savoir si Delphine était dans la hutte ! C'est le Lillois qui m'a blessé, n'est-ce pas ?

— Non, c'est son chauffeur !

— Ah ! Tant mieux !

— Pourquoi tant mieux ?

— Parce que... parce que...

— Reposez-vous je vous en supplie.

Vous vous faites mal, dit l'infirmière.

— Parce que, comme ça, Delphine doit être moins ennuyée...

Le lendemain le mieux s'accroît.

Le vieil Hilaire peut demander si on juge encore sa présence utile. Si son fils était hors de danger, il aimerait qu'on lui permit de retourner chez lui. Mais Daniel, qui, sans se montrer jamais à Larius, l'entoure de toutes les prévenances, dit au vieillard :

— Rester encore un jour ou deux. Que la fièvre soit tombée tout à fait ! C'est à ce moment-là seulement que le docteur se prononcera.

Vers le soir, Larius, moins abattu, manifeste le désir de voir un prêtre.

(A suivre.)

